

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un passage sur le territoire de la Ville de Genève

du 8 mars 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Passage LINCK

- au passage reliant la rue du XXXI Décembre à la rue Maunoir.

Ce nom est donné en hommage aux frères LINCK (Jean-Antoine et Jean-Philippe) peintres et graveurs genevois sur cuivre de grand renom (fin 17e et début 18e siècle).

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni